

- McKAY, M. (Colchester):
 Station d'Halifax, 933
 Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, 970
 Embranchement de Spring Hill, 1136
- MACKAY, M., (Cap-Breton):
 Phare de l'île Guyon, 152
 Exploitation des mines de houille, 230
 Chemin de fer de Truro à Pictou, 452
 Procédure criminelle, 543
 Télégraphe sous-marin, 553
 Maître de poste de l'Île Christmas, 560, 568, 569
 Tarif, 697
 Hôpital de la marine, Sydney, 779
 Canal de St. Pierre, 803, 1027
- McLEOD, M. :
 Marine canadienne exempte de l'opération de l'acte impérial, 94
 Intérêts maritimes, 634
 Terminus de l'Intercolonial à St. Jean, 792
 Le *Glendon*, 837
 Embranchement de Spring Hill, 1137
- McMILLAN, M. :
 Droits sur le pétrole, 957
- Maître de poste de St. Henri*, 372
- Maîtres de poste, Devoirs des*,—300
- Malbaie, Quais de la*,—50
- Malles à bord des paquebots-postes, Transport des*—
 Interpellation, hon. M. Tupper;
 réponse, hon. M. Mackenzie, 155
- Malles à la Pointe-au-Père*, 371.
- Main-à-Dieu, Brise-lames de*, 619
- Manitoba, subvention de*,—bill—3me lecture, 768
- Manitoba*—
 Augmentation de sa subvention, 374, 575, 724
 Colons dans la détresse, 459, 716
 Chemins et réserves de chemins, 814
 Plantation d'arbres, 1023
 Traités avec les Sauvages, 840
 Douane, 1058

Manœuvres frauduleuses aux élections—

- Bill pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur ces manœuvres, 1re lecture, 211; 3me lecture, 713
 Bill pour pourvoir à l'administration efficace de la loi, 214; 3me lecture 724

Marine marchande—

- Exemption de la marine canadienne de l'opération de la loi impériale concernant la marine marchande—adresse, 88, certificats maritimes 620

Législation impériale à l'égard de, Résolution—

“Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, demandant que toute loi au sujet de la marine marchande anglaise, qui pourra être adoptée par le Parlement impérial, ne devrait pas s'appliquer aux navires canadiens, ou bien, si elle doit s'appliquer aux navires canadiens, qu'elle comprenne aussi les navires étrangers, afin que ceux-ci ne retirent pas plus d'avantages que les nôtres des effets de tout projet de loi impériale.—*Hon. M. Mitchell*, 627

Amendement—

“Que tous les mots après “que” soient biffés et soient remplacés par les suivants: ‘la dépêche transmise par le gouvernement du Canada à Lord Carnarvon en date du 8 février 1876 est approuvée, et que cette Chambre a l'espoir que les vues exprimées dans cette dépêche seront adoptées par le Parlement impérial dans toute législation concernant la marine marchande anglaise.’—*M. McLeod*, 635

Sous-amendement—

“Que tous les mots après “que” dans le dit amendement proposé soient biffés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—‘dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement continue les efforts faits par le dernier et le présent gouvernement à l'effet d'assurer l'exemption, pour les navires canadiens, des effets de toute législation impériale propre à placer les navires canadiens dans une position désavantageuse, par rapport aux navires de l'étranger, dans les ports anglais et de l'étranger.’—*Hon. M. Langevin*, 639

Résolution et amendements retirés, 945

MASSON, M. :

- Adresse, 21
 Changements ministériels, 62
 Correspondances du chemin de fer du Pacifique, 153
 Election de Charlevoix, 182